



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Préfecture

Saint-Etienne, le **12 OCT. 2017**

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du contrôle de légalité et intercommunalité
Affaire suivie par : Marie-Pierre DALLIERE
E-mail : perf-control-legalite@loire.gouv.fr
Téléphone : 04 77 48 48 12
Télécopie : 04 77 48 45 60
Ref : 775/MPD/17

Le préfet de la Loire

à

Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents des
établissements publics de coopération intercommunale
Mesdames et Messieurs les présidents
des syndicats mixtes
Monsieur le président de l'établissement public de
coopération culturelle
Messieurs les présidents des offices publics de l'habitat
Monsieur le président du centre de gestion
de la fonction publique territoriale
Monsieur le président du service départemental
d'incendie et de secours

En communication à :

Monsieur le sous-préfet de Roanne
Monsieur le sous-préfet de Montbrison
Monsieur le directeur départemental des
finances publiques

Objet : Conseil de discipline de la fonction publique territoriale de la Loire : désignation de la présidente et de son suppléant.

P.J. : Décision du président du tribunal administratif de Lyon du 21 septembre 2017.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision du président du Tribunal Administratif de Lyon désignant Madame Annick WOLF pour présider le conseil de discipline de la fonction publique territoriale de la Loire à compter du 21 septembre 2017.

Cette décision désigne également Monsieur Pierre LISZEWSKI en qualité de suppléant.

Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général


Gérard LACROIX

ADRESSE POSTALE :

2 Rue Charles de Gaulle - CS 12241 - 42022 SAINT-ETIENNE cedex 1 - Téléphone 04 77 48 48 48 - Télécopie 04 77 21 65 83
Veuillez consulter le site internet www.loire.pref.gouv.fr



TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET
COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
Ain-Ardèche-Loire-Rhône

Le Président

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

Reçu le

03 OCT. 2017

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignés pour présider le conseil de discipline de la fonction publique territoriale du département de la Loire à compter du 21 septembre 2017 :

- **Mme Annick WOLF**, en qualité de titulaire,
- **M. Pierre LISZEWSKI**, en qualité de suppléant,

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Loire.

Fait à Lyon, le 21 septembre 2017

Le Président,

Jean-François MOUILLON

